

Maître Florence BOYER
Avocat au Barreau de Nevers
12 rue Gambetta – 58000 NEVERS
Tél : 03.86.61.85.85 – florence.boyer275@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

COMMUNE DE MONTIGNY AUX AMOGNES (58130) 217 Route de Saint Jean :

Une parcelle de terrain cadastrée Section B n° 371 lieudit Le Fougère d'une contenance de 44 a 90 ca, sur laquelle une maison d'habitation sur sous-sol a été édifée en 2007 comprenant : une pièce principale, coin cuisine, une entrée principale, buanderie, couloir, salle d'eau, 4 chambres avec placards dont une avec une salle de bains avec wc, wc indépendant, sous-sol.

IMMEUBLE OCCUPE

SUR LA MISE A PRIX DE VINGT-HUIT MILLE EUROS
(28 000 €)

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MARDI 5 MARS 2024
à 10 H 30

A l'audience des saisies immobilières du **TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NEVERS** siégeant au Palais de Justice, Place du Palais – 58000 NEVERS.

Aux requêtes, poursuites et diligences de :

La Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, Société Coopérative Anonyme de Banque Populaire à capital variable – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 542 820 352 dont le siège social est 14 Boulevard de la Trémouille – BP 20810 – 21008 DIJON CEDEX, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général, Monsieur Bernard JEANIN, en vertu d'une délégation de pouvoirs avec faculté de substituer qui lui a été donnée par le Conseil d'Administration aux termes d'une délibération en date du 29 novembre 2002, domicilié es-qualité audit siège.

Ayant Maître Florence BOYER, Avocat au Barreau de Nevers, pour avocat,

Il sera procédé aux jour, heure et lieu ci-dessus indiqués à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-dessus désignés.

Cette vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de la vente dressé par Maître Florence BOYER, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Nevers où il peut en être pris connaissance.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Nevers. Il est rappelé que l'avocat, avant de porter les enchères, devra se faire remettre par son mandant unique et contre récépissé une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre du séquestre ou du consignataire désigné dans le Cahier des Conditions de la Vente, représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3 000 euros.

Il est également rappelé que l'avocat devra se faire remettre par son client avant de porter les enchères, l'attestation prévue par l'article R 322-41-1 du Code de Procédure Civile d'exécution indiquant si son mandant fait l'objet ou non d'une condamnation à l'une des peines mentionnées à l'article L 322-7-1 et lorsque le mandant est une personne physique, si le bien est destiné ou non à son occupation personnelle. Si le mandant est une Société civile immobilière ou en nom collectif, il indique également si ses associés et mandataires sociaux font l'objet ou non d'une condamnation à l'une de ces peines.

Il est en outre rappelé que la vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.

La visite de l'immeuble sera effectuée par la SELARL QUALIJURIS 58 huissiers de justice à Nevers (58) – 2 Avenue Saint Just – Tél : 03.86.59.73.40, le lundi 19 février 2024 à 14 heures sur place.

Pour tous renseignements s'adresser : à Maître Florence BOYER au 03.86.61.85.85, et au Secrétariat Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Nevers où le Cahier des Conditions de la Vente est déposé et où les amateurs peuvent en prendre connaissance.